



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P.4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgtmoze.e-monsite.com



Compte-rendu **FEHAP** de la commission paritaire CCN 51 du 29 octobre 2013

Etaient présentes pour les organisations syndicales : la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

Les organisations syndicales ont fait état de leurs priorités en matière de points à négocier.

La CFE-CGC a rappelé son attachement au rétablissement du socle conventionnel. Elle a indiqué que devaient également être réabordés les points ayant été modifiés dans le cadre de la recommandation patronale. Elle a indiqué que de nouveaux thèmes devaient être abordés tels que la mutuelle frais de santé.

La CFDT estime que l'introduction de coefficients de classification des métiers plus « harmonieux » permettrait de répondre aux préoccupations relatives à la reprise de l'ancienneté, aux règles de promotion et au déroulement de carrière.

Elle a également souhaité que soit abordée la problématique des bas salaires. Elle a rappelé sa volonté de rétablir le socle conventionnel.

La CFTC a également insisté sur la nécessité de rétablir le socle conventionnel. Elle rejoint la CFDT sur la proposition d'harmoniser les coefficients de rémunération. Elle estime qu'il est essentiel d'agir à la fois sur les bas salaires et de négocier un accord salarial dès 2013.

La FEHAP a indiqué qu'elle rejoignait la position des organisations syndicales quant au rétablissement du socle conventionnel. Elle a souligné que certaines des propositions qu'elle sera amenée à faire correspondent aux demandes formulées par les organisations syndicales.

Un consensus s'est dégagé sur l'évolution possible de certains points tels que, la consultation des délégués syndicaux en matière de licenciement économique, l'information des délégués du personnel lors d'un licenciement disciplinaire, ...

Les organisations syndicales ont conjointement souhaité la réintroduction d'une sanction préalable avant un licenciement pour faute non grave.

La CFE-CGC a insisté sur son désaccord en matière de versement d'une indemnité de licenciement identique pour l'ensemble des personnels quelle que soit leur catégorie professionnelle.

Les discussions se sont poursuivies sur le thème des temps de repos de fin de carrière ainsi que sur l'articulation de la filière para-médicale.

En revanche, les organisations syndicales ont estimé que l'introduction de nouveaux métiers n'apparaissait pas à ce jour prioritaire.

La FEHAP s'est engagée à faire des propositions en matière de bas salaires et à chiffrer les propositions remises ce jour par la CDFT sur la filière para-médicale. Elle a également indiqué que la mutuelle frais de santé serait mise à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire.

La prochaine commission paritaire aura lieu le 28 novembre 2013.